

RESOLUTION DU CED

LE PROFIL DU CHIRURGIEN- DENTISTE DU FUTUR - LES MOTEURS PRINCIPAUX EN DENTISTERIE

Mai 2017

Traduit de l'anglais

I - INTRODUCTION

Le Council of European Dentists (CED)¹ vise à encourager un haut niveau de santé et de soins bucco-dentaires ainsi qu'une pratique professionnelle centrée sur la sécurité des patients, et à contribuer à la préservation et à la protection de la santé publique.

Si, au cours des dernières décennies, nous avons assisté à des progrès énormes dans la prévention des caries chez les enfants, les dents endommagées, manquantes ou obturées restent la norme en Europe. Les maladies bucco-dentaires demeurent l'une des charges de morbidité les plus lourdes ; presque la moitié de la population souffre de caries dentaires non traitées, de parodontites chroniques sévères et d'édentement total.² En outre, les gens n'ont pas encore pris conscience du fait que la santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé générale, et ceci a un impact non seulement sur la qualité de la vie, mais également sur la société et les systèmes de santé, par le biais des coûts économiques connexes.³

« La santé bucco-dentaire est multiforme et inclut, entre autres, la capacité de parler, sourire, sentir, goûter, toucher, mâcher, déglutir et exprimer des émotions par les expressions du visage avec confiance, sans douleur et sans gêne, ainsi que les pathologies du complexe cranio-facial. D'autres attributs liés à la définition déclarent que la santé bucco-dentaire : est une composante essentielle de la santé, du bien-être physique et mental ; s'inscrit dans un continuum influencé par les valeurs et les comportements des personnes et des populations ; reflète les attributs physiologiques, sociaux et psychologiques essentiels à la qualité de la vie ; est influencée par les expériences, perceptions et attentes évolutives des individus, ainsi que par leur faculté d'adaptation ».⁴

De nombreux éléments clés et nouveaux défis caractérisent la dentisterie moderne et continueront à influencer les aptitudes et les compétences du chirurgien-dentiste du futur. La présente résolution décrit les moteurs principaux et vise à assurer que la profession continue à répondre aux besoins de santé bucco-dentaire de la population européenne, tant aujourd'hui que dans le futur.

Le principe directeur du CED en ce qui concerne l'avenir de la dentisterie est que chaque Européen doit avoir accès à des soins bucco-dentaires de qualité dispensés par des chirurgiens-dentistes bien formés, compétents et qualifiés, utilisant la technologie la plus récente et la plus appropriée selon une approche factuelle.

¹ Le CED est une association européenne à but non lucratif qui représente plus de 340 000 chirurgiens-dentistes à travers l'Europe grâce à 32 associations et chambres dentaires nationales réparties dans 30 pays européens. Il a été créé en 1961 pour conseiller la Commission européenne sur les questions relatives à la profession dentaire. Le CED est enregistré dans le Registre de transparence sous le numéro 4885579968-84.

² Kassebaum, N.J. et al., 2017. Global, Regional, and National Prevalence, Incidence, and Disability-Adjusted Life Years for Oral Conditions for 195 Countries, 1990–2015: A Systematic Analysis for the Global Burden of Diseases, Injuries, and Risk Factors. *Journal of Dental Research*, 96(4), pp.380–387. Disponibles sur : <http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0022034517693566> .

³ The State of Oral Health in Europe Report, Dr. Reena Patel, September 2012 (Le rapport sur l'état de la santé bucco-dentaire en Europe), Dr Reena Patel, septembre 2012, <http://www.oralhealthplatform.eu/our-work/the-state-of-oral-health-in-europe/> et le résumé analytique, <http://www.oralhealthplatform.eu/our-work/the-state-of-oral-health-in-europe/>

⁴ FDI : La définition de la santé bucco-dentaire par la FDI – Qu'est-ce que la santé bucco-dentaire ?, Tiré du site <http://www.fdiworldental.org/oral-health/vision-2020/fdis-definition-of-oral-health.aspx>

La directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (« la directive »)⁵ établit les exigences de formation minimum pour la dentisterie, demandant au moins cinq années et 5000 heures d'enseignement théoriques et pratiques à temps plein. La directive définit également une procédure par actes délégués pour la mise à jour de ces exigences de base en matière de formation de praticiens de l'art dentaire pour tenir compte des progrès scientifiques et techniques (le CED a proposé à la Commission des modifications à l'Annexe V.3/5.3.1).⁶ En outre, le développement professionnel continu⁷ doit être encouragé par les États membres.⁸

II - LES MOTEURS PRINCIPAUX DANS LA DENTISTERIE, LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE ET LA SANTÉ EN EUROPE

La dentisterie et les soins de santé bucco-dentaire doivent faire face à de nouveaux défis et doivent se concentrer sur les moteurs principaux essentiels. Il est aujourd'hui reconnu que la santé bucco-dentaire est une partie importante de la santé générale⁹ et qu'il existe des facteurs de risque communs avec les principales maladies chroniques non transmissibles. Il s'agit d'une réalité que les chirurgiens-dentistes doivent reconnaître, ainsi que l'évolution de la charge des maladies bucco-dentaires, qui pose des défis importants face à une population vieillissante et à des patients appartenant à différents milieux sociaux.

Pour faire face à ces défis et pouvoir proposer des plans de traitement répondant aux besoins en matière de santé bucco-dentaire des patients, ainsi qu'aux soucis d'ordre esthétique, les chirurgiens-dentistes doivent être au courant des nouvelles tendances dans la science, la recherche et la technologie, ainsi qu'en matière de eSanté, dans le respect de la déontologie et de la sécurité des patients. Les compétences en gestion et la collaboration interprofessionnelle¹⁰ sont également des outils importants que les chirurgiens-dentistes doivent utiliser pour relever les nouveaux défis.

III - LE PROFIL DU FUTUR CHIRURGIEN-DENTISTE

Le profil du futur chirurgien-dentiste est en perpétuelle évolution : les aptitudes et compétences requises doivent être mises à jour et de nouvelles être créées. Pour pouvoir faire face aux défis posés par les nouveaux développements en dentisterie et les nouveaux besoins en

⁵[Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles](#), telle que modifiée par la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (« règlement IMI »).

⁶ Résolution du CED sur l'annexe V.3/5.3.1 de la directive 2005/36/CE
<http://www.cedentists.eu/component/attachments/attachments.html?id=2806>

⁷Résolution du CED « Le développement professionnel continu des chirurgiens-dentistes dans l'Union européenne », mai 2013, <http://www.eudental.eu/component/attachments/attachments.html?id=2338>

⁸Étude concernant l'examen et la cartographie de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage tout au long de la vie pour les professionnels de santé dans l'UE, 9 janvier 2015,
http://ec.europa.eu/health/workforce/key_documents/continuous_professional_development/index_en.htm

⁹Résolution du CED « Pour une meilleure santé bucco-dentaire de tous les citoyens de l'UE : Intégration mutuelle de la santé bucco-dentaire et de la santé générale !« », mai 2011,
<http://www.cedentists.eu/component/attachments/attachments.html?id=446>

¹⁰Résolution du CED sur l'équipe dentaire, mai 2015,
<http://www.eudental.eu/component/attachments/attachments.html?id=2043>

matière de santé bucco-dentaire, les études et la formation de base du futur chirurgien-dentiste doivent être actualisées et intégrer des compétences et aptitudes nouvelles, notamment en tant que :

Expert en santé bucco-dentaire

- a) Connaissances et formation en matière de diagnostic et de planification des traitements dans un contexte médical plus large. L'étendue de l'exercice du chirurgien-dentiste dépassera le champ exclusif des dents et de leurs structures de soutien pour s'étendre aux besoins en matière de santé bucco-dentaire des patients, selon une approche holistique.
- b) Connaissances en matière d'évaluation et de traitement de maladies bucco-dentaires tels que lésions muco-sales, traumatismes oro-faciaux, infections, douleur, manifestations orales de maladies systémiques, maladies génétiques et congénitales.
- c) Connaissance de la médecine interne Elle est devenue impérative pour les chirurgiens-dentistes qui traitent des patients médicalement compromis et des personnes âgées présentant des états complexes de santé en plus de leurs problèmes dentaires. Les chirurgiens-dentistes doivent être compétents en matière d'identification et de prise en charge de ces problèmes bucco-dentaires et médicaux et collaborer de manière efficace avec les autres professionnels de la santé.
- d) Connaissances et formation en matière de planification des traitements et de suivi des patients. Les chirurgiens-dentistes doivent être conscients du fait que l'évolution des connaissances permet de nouvelles options de traitement avec différents types d'interventions. Le traitement des patients doit être basé sur des preuves scientifiques.
- e) Connaissances et formation en matière de réhabilitation bucco-dentaire esthétique ainsi que le prévoient les directives européennes conformément aux besoins et attentes des patients, en utilisant les outils et les techniques les plus modernes, sans pour autant négliger le traitement de la maladie, les complications des traitements et la sécurité des patients.

Communicateur

- f) Connaissance des langues : Les langues sont des outils essentiels qui permettent au chirurgien-dentiste de tenir compte des nombreuses idées et croyances culturelles sur l'apparition des maladies et de communiquer avec des patients de différentes nationalités, les membres de leurs familles, ses propres collègues et les autres professionnels de la santé en charge du patient.
- g) Connaissance de la communication : Les compétences en communication sont extrêmement importantes pour permettre au chirurgien-dentiste d'expliquer les différentes options de traitement et obtenir du patient un consentement pleinement informé sur l'option de traitement choisie, tout en assurant une relation de confiance entre le patient et son chirurgien-dentiste. La nécessité d'obtenir le consentement doit également être vue dans le contexte du traitement de patients provenant de milieux sociaux ou culturels très divers.

Collaborateur

- h) Connaissance et formation en matière de collaboration interprofessionnelle et intraprofessionnelle. Il s'agit de l'élément clé pour améliorer la santé des patients, étant donné que des facteurs de risque communs et des conditions différentes peuvent avoir une influence sur une bonne santé bucco-dentaire et sur la qualité de l'intervention du chirurgien-dentiste. Il est essentiel de travailler en collaboration avec d'autres

professionnels de la santé afin de déterminer quels sont les instruments les plus adaptés pour le meilleur traitement possible.

Manager/administrateur/organisateur

- i) Connaissance et formation en matière de compétences interprofessionnelles et de gestion de cabinet. Les chirurgiens-dentistes doivent être formés aux compétences organisationnelles, de gestion, financières, administratives et de leadership et pouvoir les appliquer.

Promoteur de la santé

- j) Connaissance des principes des sciences du comportement à un stade initial du cursus dentaire, complétée par l'introduction des sciences médicales de base dans la pratique clinique. Ceci fournira aux chirurgiens-dentistes des stratégies visant à assurer le respect par la communauté et les patients des mesures de prévention et facilitera la prise en charge des facteurs de risque communs pour les principales maladies chroniques non transmissibles¹¹.

Savant/chercheur/enseignant

- k) Connaissance de l'utilisation des progrès scientifiques et technologiques, ainsi que des technologies numériques. Le futur chirurgien-dentiste doit se montrer proactif dans la recherche de nouveaux développements scientifiques et technologiques afin d'apporter davantage de bénéfices à ses patients. Une formation permanente et continue est essentielle.

Professionnel

- l) Connaissance de la déontologie et de la jurisprudence. Les chirurgiens-dentistes travaillant dans un cadre législatif européen qui régit la dentisterie et les droits des patients doivent connaître les principes déontologiques et la législation européenne qui s'appliquent tant au niveau national qu'au niveau européen.

CONCLUSION

Le développement et la santé de la région oro-faciale sont directement liés à la santé générale et au bien-être et sont essentiels pour la qualité de la vie de tout un chacun. Afin de répondre aux exigences de plus en plus complexes de la société, le chirurgien-dentiste du futur doit contribuer à réduire le poids des maladies bucco-dentaires, en maintenant et en améliorant la santé bucco-dentaire tout au long de la vie des patients, en traitant et sauvegardant les dents des personnes âgées.

L'objectif ultime du chirurgien-dentiste du futur est d'être compétent dans la gestion tant des soins traditionnels que des nouveaux défis de santé bucco-dentaire tels qu'ils se dégagent des tendances mentionnées plus haut, et de pouvoir exercer une odontologie fondée sur la preuve et complète, de manière indépendante ou en exercice en groupe et en étroite collaboration avec d'autres professionnels de la santé, dans le respect de la déontologie et de la sécurité des patients. Le chirurgien-dentiste du futur doit également posséder des

¹¹Le but de la connaissance des sciences du comportement est différent de celui de la connaissance des sciences de base, et ces deux types de connaissances ne sont pas intégrés.

compétences en gestion, économie, supervision et leadership de l'équipe dentaire, collaboration interprofessionnelle et ressources humaines.

Les études universitaires, ainsi que la formation clinique avec des patients, fourniront au chirurgien-dentiste diplômé les connaissances de base qui lui permettront d'évaluer ses besoins en matière de développement professionnel tout au long de sa vie professionnelle, ainsi que de prévenir, diagnostiquer et traiter les maladies bucco-dentaires. De plus, ainsi que le CED l'a déjà proposé et compte tenu de l'intégration croissante de la santé bucco-dentaire dans la santé générale, il est essentiel que la formation dentaire prenne une orientation plus médicale, ce qui se traduira par la nécessité de changements dans le contenu et la forme de la formation dentaire de 5 années.¹²

Le CED pense que la connaissance et les compétences du chirurgien-dentiste de demain acquises pendant la formation dentaire de base ne devraient représenter que la première étape d'une formation permanente et continue qui devrait durer toute la vie professionnelle d'un praticien.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du CED le 26 mai 2017

¹² Résolution du CED sur l'annexe V.3/5.3.1 de la directive 2005/36/CE, décembre 2016, [http://www.hkdm.hr/pic_news/files/CED-DOC-2016-064-FIN-E%20\(1\).pdf](http://www.hkdm.hr/pic_news/files/CED-DOC-2016-064-FIN-E%20(1).pdf)